

# Le Bulletin Trimestriel

Une publication trimestrielle du Bureau de l'Association 11<sup>e</sup> année

## Au sommaire :

### L'édito du Président

Une revue de l'année 2017 et les perspectives 2018.

### Le coin de la techno

Connaissez-vous votre futur compagnon LINKY ? Est-il bien fréquentable ?

### Les papys et les mamies du 21<sup>e</sup> siècle

Quel doit être exactement leur rôle ?



## L'édito

**C**her(e)s ami(e)s,

L'hiver s'est installé un peu partout en France et voici que l'heure de la fameuse galette s'invite. Partout des voeux s'échangent, pas de doute nous sommes en hiver et 2017 s'en va pour laisser la place à 2018. Pour nous tous c'est l'occasion de regarder un peu dans le miroir mais surtout vers l'avant. Nous quittons 2017 en nous rappelant combien, elle aussi, elle fut une année utile dans de nombreux domaines; soyons certains que 2018 sera de cette même veine. Nous avons tous au bureau de l'Association, l'ardente obligation d'aller toujours de l'avant, sans nous résigner ni baisser les bras. Comprendre des défis pour mieux relever les enjeux, affronter les difficultés, surtout les problèmes de réorganisation d'UNISYS qui devraient perturber sensiblement l'activité du moment..

Soyons certains qu'en 2018 avec l'aide de la Direction d'Unisys, nous aurons toujours l'ardente obligation d'aller toujours de l'avant, sans se résigner ou baisser les bras. Comprendre les défis pour mieux relever les enjeux, affronter les difficultés de notre Association, pour mieux en faire des opportunités pour l'avenir de cette belle et active Association.

Alors, soyons prêts à les relever en continuant de nous inscrire dans l'action avec toujours la même envie farouche, viscéralement ancrée en nous, d'aller de l'avant..

En 2018, gardons ce cap et continuons de parcourir ensemble avec fierté et détermination, les multiples Chemins qui éclairent notre avenir.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

- Nous passons maintenant à un registre beaucoup plus agréable et festif, car nous pensons que malgré ces événements climatiques et autres, bon nombre d'entre nous se sont activés à la préparation des fêtes de Noël, et qu'elles ont été merveilleuses pour tous avec le plaisir et la joie de se retrouver en famille, avec enfants et petits-enfants.
- Nous revenons en ce début d'année à la vie de notre Association qui a été en 2017 riche et active en événements, avec un bilan plutôt positif dans les grandes missions développées pour nos Membres., peut être un bémol pour le recrutement.
- **Concernant la CSG** sur nos retraites, et malgré les actions permanentes de nos Fédérations auprès des politiques, les Députés les Sénateurs, etc ... l'augmentation de la CSG a bien été appliquée en janvier 2018 de 1,873%, sans compensation légitime sur notre pouvoir d'achat.

suite Page 2 ...



Finalement notre net est amputé de 1,85%, et les actions permanentes de l'UFR/CFR, n'ont pas modifié la dite motivation de l'exécutif. Peut-être aurait-il fallu, en son temps, que les retraités de l'UFR/CFR agissent auprès de leurs Elus, peut être aurions-nous obtenu des compensations dans ce domaine ?

- **Concernant nos retraites Complémentaires**, en relation avec nos Fédérations (UFR/CFR), nous vous informons que l'accord Agirc/ Arrco du 30 octobre est un accord en trompe l'œil. Le projet de réforme n'était pas à la hauteur des enjeux financiers et il aggravait les inégalités entre secteur public et privé. Sur la base de l'accord du 30 octobre « les Partenaires Sociaux persistent et signent » détaillent les conditions de minoration et de majoration des pensions en fonction de la différence entre l'âge de départ et celui du taux plein, tout en déplorant à nouveau que cet accord ne garantisse pas la pérennité des régimes et accroisse les différences au détriment du secteur privé. Ce deuxième communiqué offre aux pouvoirs publics le concours de la CFR pour mettre en place l'ensemble des retraites Françaises sur un système unique, pérenne et susceptible de gagner la confiance des jeunes générations. Prochainement, nous analyserons en détail les conséquences de cet accord pour les salariés et retraités, en distinguant les réformes appliquées dès janvier 2018 et celles qui ne s'appliqueront qu'à partir de janvier 2019. Cependant, la fusion des deux régimes en 2019 éloignera la perspective d'une forte baisse des pensions AGIRC, mais elle s'accompagnera également d'une augmentation significative des cotisations salariales pour les actifs.
- Une autre action de la CFR/FNAR a obtenu l'Agrément national en qualité d'union d'Association représentant les usagers dans les instances hospitalières « la Santé, les Affaires Sociales, le droit des Femmes », arrêté que nous attendions avec beaucoup d'impatience, et nous espérons un jour obtenir la représentativité auprès des Pouvoirs Publics.
- Un autre point important pour la survie de notre Association : **le recrutement**. Nous avons une situation plus tendue que l'an dernier puisque 14 membres ont été recrutés, mais 17 nous ont quittés « décès maladie, etc... » soit un net de -3 pour un objectif de +4 sur l'année 2017, et pourtant nous avons le souci permanent de rechercher des anciens de la Société et de les inciter à nous rejoindre pour compenser les départs naturels. Nous avons besoin de votre action auprès d'anciens collègues, dans vos régions, parfois il ne faut pas grand-chose pour les décider, et pensez à la campagne de recrutement, qui récompense tout membre parrainant un nouveau membre, il se verra remettre une somme d'argent non négligeable.
- **Le contrat Santé Unisys/Mercer** : Concernant notre Contrat Santé, après une année 2016 bien maîtrisée nous avons eu de très bons résultats ; Retraités 87,2%, Actifs 91,6%, Total Unisys 89%. Cependant, les résultats du premier semestre 2017 ne sont pas très bons, à savoir ; Retraités 106%, Actifs 95%, Total Unisys 102%, en espérant que le second semestre sera de meilleure augure, car c'est le poste Hospitalisation qui a provoqué cette augmentation sur 2017. Malgré ce résultat, la mutualisation au niveau Unisys devrait permettre de ne pas augmenter les primes au 1er Janvier 2018, pour cette année, merci aux actifs.
- **La généralisation de la Complémentaire santé** va dans le sens du développement de la solidarité. C'est un pas important dans l'accès à des soins de qualité pour tous. Nous aurons l'intervention des responsables de Mercer lors de notre AG de janvier « Pour mieux comprendre la généralisation de la Complémentaire Santé » en 2017, car nous sommes également impliqués, puisque nous profitons du même contrat santé UNISYS/MERCER que les actifs. Les contrats collectifs seront obligatoires et la loi les encadre afin d'apporter un socle minimum pour tous.
- **Le contrat Groupe France Mutuelle** est à l'équilibre sur le premier semestre 2017, ce qui permet de maintenir les prestations actuelles sans augmentation des primes au 1er janvier 2018.
- **Nos Journées Rencontre de septembre en Bretagne à Rennes** et la région, ont rassemblé 40 personnes qui ont vraiment apprécié, comme les années précédentes, les quatre jours qui ont été riches en découvertes très agréables et surtout dans une excellente ambiance. La visite de Rennes nous fait découvrir le Musée des Beaux-arts, un panorama de l'histoire de l'art à nos jours. La visite du cœur historique, de la Chapelle St Yves, les rues sinueuses bordées de maisons à pans-de bois colorés des XV et XVII. La Cathédrale St-Pierre, le Palais du Parlement de Bretagne puis le Tabor, considéré à juste titre comme un des plus beaux jardins Français. Départ et visite de Saint-Malo intra-muros, son histoire, ses ruelles et les sites incontournables. Les remparts, les forts et les malouins célèbres. La demeure d'Asfeld est un des derniers hôtels de style de Corsaire. Le lendemain nous partons pour la visite de Dinan, ville d'art et d'histoire des rues pavées et des places bordées de tilleuls, les maisons à pan de bois et à encorbellement, complètent la visite du Centre ville au cachet médiéval. L'après-midi nous partons pour Montmarin pour la visite des jardins de 9 ha plongeant sur la Rance. Cette malouinière fut un temps un grand chantier maritime. Retour à Rennes pour la soirée de gale dans un superbe restaurant du centre-ville de Rennes, les participants ont été ravis de nos quatre jours en Bretagne.
- Dans le cadre de nos voyages, nous avons développé une croisière côtière vers le **Grand Nord en Norvège** et un aller simple pour le Cap Nord avec 36 personnes, du 23 juin au 4 juillet 2017 qui ont été ravies par cette Croisière Nordique.

suite page 3...

- Départ de Dunkerque pour Bergen, qui est la plus belle ville de Norvège. Nous avons navigué à travers les fjords parmi les plus longs et les plus grandioses du monde, des îles, un littoral découpé, de vastes forêts, des parois vertigineuses parsemées de cascades, coiffées de glaciers bleutés... La nature est partout souveraine et s'explore merveilleusement par la mer où vous êtes aux premières loges pour admirer ces somptueux paysages. Des plus grands fjords, parmi lesquels le célèbre Geiranger, le plus impressionnant. Des nombreux villages de pêcheurs des îles Lofoten au soleil de minuit du Cap Nord, de Tromsø, porte d'entrée de l'Océan Arctique réputée pour son architecture Art Nouveau... La magie du grand Nord est incomparable !
- Nous sommes également très heureux de la reprise de nos **activités golfiques** de printemps dans la Région Parisienne en 2017. Merci à Jean-François pour son organisation et à très bientôt pour une nouvelle prestation golfique au printemps 2018, en espérant que nous serons plus nombreux.
- Nous avons tenu notre **Conseil d'Administration** le 16 novembre dernier à Colombes pour la préparation de notre AG du 24 janvier 2018, cette réunion a été très interactive et a permis de préparer sérieusement 2018, avec des projets qui seront présentés lors de notre AG 2018, où nous vous attendons très nombreux.
- **Des nouvelles des Anciens.**  
Malheureusement, 17 Membres nous ont quittés en 2017. Il y eu Pierre Foulquier, Pierre Dené, Edmont Ypeau, Bernard Deladeriere, Serge Brebion, René Grange, Jean Marie Fève, Germain Poissonnet, Jean Pierre Desfosse, Christian Delastre, René Gottiniaux, Simone Nebout, Pierre Nicolet, Michel Lemat, Lilane Liais, Lucienne Louvet, et Michel Lenfant.  
Cependant, nous avons le plaisir de compter parmi nous 14 nouveaux Membres sur l'année 2017: Gilbert Bruyas, Dominique Michaut, Maurice Michel, Alain Le Cordier, Jean-Jacques Paquet, Vincent Rodilla, Gilles Cadinot, Michel Finck, Christian Rebaudo, Didier Leroux, Philippe Thévenot, Patric Caldin, Nina Brissot, et Daniel Bordone. Nous leur souhaitons à toutes et à tous la bienvenue au sein de notre Association.

Sachez que nous ferons le maximum afin de défendre les intérêts de nos Membres, et nous sommes également engagés dans de nombreuses actions concernant les retraités, la défense de nos acquis sociaux dans l'Entreprise, la Retraite, la Santé et le maintien de notre Complémentaire Santé avec l'aide de nos fédérations UFR/ CFR.

Nous profitons également de ce Bulletin, en espérant que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'années, pour présenter nos vœux chaleureux de santé et de paix à chacune et chacun d'entre vous et vos familles, et une bonne et heureuse année 2018.

**Jo.FRAPPAZ**

## Le coin de la techno

**LINKY** est le nouveau compteur en cours d'installation par ENEDIS. Tous les foyers français devraient en être équipés d'ici 2022, même le votre. LINKY est destiné à mesurer plus finement les consommations, et à transmettre les données recueillies par télémétrie. Le coût du compteur et de son installation seront amortis par les gains attendus de la suppression de la relève humaine.

LINKY pourra recevoir des ordres à distance appareils gros consommateurs (chauffage, de disjoncteurs électromécaniques qui nouveaux contrats des fournisseurs d'énergie



En contrepartie, LINKY pardonne moins les endommager les appareils électroniques et téléviseurs, etc) ENEDIS préconisera devra payer son abonnement plus cher, pour

comme changer la puissance contractuelle, ou délester les chauffe-eau etc.). Aujourd'hui, le délestage existe au moyen basculent en heures pleines - heures creuses, mais les (dont EDF) n'offrent plus cette possibilité.

surpuissances ; les disjonctions répétées pouvant provoquer des pannes sur les plus fragiles (ordinateurs, d'augmenter la puissance contractualisée: le consommateur faire face à des besoins identiques.

En outre, les nouveaux compteurs auront une durée de vie de 15 ans. Leur remplacement ultérieur ne bénéficiera pas de l'effet de gain sur les dépenses de relevé des compteurs pour la facturation, et sera donc payé intégralement par les consommateurs.

### Technologie employée pour la transmission des données

La technologie employée est la communication par courants porteurs en ligne (CPL) qui utilise la porteuse de courant alternatif comme support des informations transmises. La CPL utilise le réseau électrique existant et ne nécessite ni travaux, ni câblages. Elle est déjà utilisée depuis plus de 50 ans pour envoyer le signal permettant de passer des heures pleines aux heures creuses.

*suite page 4 ...*

CPL est aussi la technologie utilisée pour la surveillance des bébés par « babyphone » ou pour transmettre les signaux de la box informatique au poste de télévision. L'émission LINKY (1 KO, soit le volume d'information d'un message SMS) dure au total 3 secondes par jour (2400 bits/s) ; elle se produit toute la journée, et ne s'arrête pas au compteur. La technologie CPL provoque un rayonnement de signaux électromagnétiques. Ces ondes UHF s'ajouteront à celles émises par les mobiles, car elles seront émises pratiquement à hauteur d'homme; mais l'exposition sera faible: par an, l'équivalent d'une conversation de 20 minutes avec un téléphone mobile.

### Protection des données et sécurité du système de communication

Le compteur mesure, enregistre, et transmet les données de consommation d'électricité en puissance maxi utilisée (kVA) et en énergie consommée (kVA.h), de façon cryptée. Le compteur LINKY ignore à son niveau quel appareil est allumé ou éteint (mais un spécialiste de l'analyse du signal saurait les interpréter). Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires ... ), mais pour pouvoir facturer, le compteur et son signal seront repérés. La courbe de charge peut être stockée localement dans le compteur sur une durée d'un an, **sauf opposition expresse du consommateur**. Le gestionnaire du réseau (ENEDIS) est censé collecter et traiter ces données stockées uniquement suite à détection de défaut, et la communication à des sociétés tierces doit être expressément autorisée par le consommateur.

La CNIL recommande que le consommateur puisse désactiver le stockage et purger ses données (en cas de déménagement, par exemple) En effet, les données qui circulent entre le compteur individuel et le collecteur de quartier pourraient être lues par un hacker, et détournées sur un autre compte. Ces mesures étant prises, le risque d'intrusion dans la vie privée devient négligeable par rapport à celui qui existe pour les smartphones. Par contre, le risque subsiste que la circulation des informations par ondes GSM entre les collecteurs de quartier et les centres de traitement fasse l'objet d'attaques malveillantes visant à provoquer des coupures généralisées (« black-out »).

### Quel impact sur la santé ?



En France, la technologie CPL émet quelques dizaines de microwatts/m<sup>2</sup> à 1 mètre de la source. ENEDIS considère qu'il n'y a aucun impact sur la santé, les normes sanitaires françaises étant respectées. Mais L'institut de veille sanitaire fait figurer depuis 2006 les champs électromagnétiques dans son tableau des « Cancers prioritaires à surveiller et étudier en lien avec l'environnement ».

Contrairement aux rayonnements ionisants comme les rayons X, les ondes BF ne possèdent pas l'énergie requise pour rompre directement les liaisons chimiques dans le corps. Toutefois, leur énergie peut accroître la production de radicaux libres, augmenter la perméabilité de la barrière encéphalique permettant à des substances chimiques potentiellement toxiques de pénétrer dans le cerveau, etc. Par contre, les ondes électromagnétiques (30 kHz à 300 GHz) sont classées comme potentiellement cancérigènes depuis 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui dépend de l'OMS. Les données actuelles étant insuffisantes, la conclusion est que « il faut surveiller de près le lien possible entre les téléphones portables et le risque de cancer ». D'après ENEDIS, LINKY « émet un champ électrique 150 fois moindre qu'une lampe basse consommation, et 800 fois moindre qu'un sèche-cheveux ».

### Risques techniques: incendie, explosion, pannes sur le matériel électronique

Le nombre d'incendies d'origine électrique augmente en France d'après l'Office National de la Sécurité Electrique. Les cas d'incendie détectés jusqu'à présent suite à la pose d'un compteur LINKY sont dus - non pas au compteur lui même - mais à la pose défectueuse du nouveau compteur, par manque de serrage des câbles par des prestataires insuffisamment formés. Le fait que LINKY déclenche plus systématiquement en cas de surtension, devrait permettre à terme de diminuer les risques d'incendie chez les particuliers.

A noter que ENEDIS s'exonère de toute responsabilité en cas d'incendie et d'explosion provoqué par le compteur LINKY : ils sont considérés comme un cas de force majeure. L'informatisation des réseaux électriques rendra la France vulnérable au piratage, à l'espionnage et au cyber-terrorisme pouvant provoquer le black-out.

### Mais pourquoi donc LINKY ?

La directive européenne 2009/72/CE prévoit que 80 % des compteurs seront communicants d'ici à 2020. Mais que chaque pays doit décider leur mise en place en fonction des résultats de l'étude technico-économique qu'il aura menée. Contrairement à ce que prétend ENEDIS, il ne s'agit donc pas d'une obligation légale, mais d'une justification technico-économique.

Il faut transformer le réseau hiérarchisé en réseau maillé, pour équilibrer les productions et les consommations, car l'électricité ne se stocke pas; pour cela, il faut donc connaître à tout instant les productions et les consommations, ce qui est le but du compteur LINKY.

Pour autant, une étude allemande déconseille la généralisation des compteurs communicants en raison des risques d'instabilité sur le réseau du fait des reports massifs et instantanés de consommation qui seront dus à la tarification variable visant à effacer les pics de consommation, avec risque de black-out généralisé en Europe.

*suite page 5 ...*

## Le calendrier de mise en place de LINKY

35 millions de compteurs communicants et 700 000 concentrateurs sont prévus d'être déployés sur 6 ans en France, pour un coût évalué à 5-7 milliards d'euros. A noter que la Belgique y a renoncé, L'Allemagne limite aux consommateurs de plus de 6 MWh par an tandis que la France n'installe LINKY que chez les consommateurs < 36 kVA, ce qui correspond au « tarif bleu ». Le Québec et la Californie retirent quant à eux les nouveaux compteurs communicants mis en place, une étude anglaise les déconseille en raison du risque de cyber-attaque. Par contre, 32 millions de compteurs ont été installés en Italie sans soulever de questionnement.

Rappelons que la France présente une singularité en matière d'énergie, car n'ayant ni charbon, ni gaz, ni pétrole, l'électricité y représente une part plus grande de la consommation des ménages (environ 30% des ménages se chauffent à l'électricité, sans compter les chauffages d'appoint qui provoquent des pics de consommation les jours de grand froid, et les avantages économiques d'une télégestion par des compteurs communicants y sont plus évidents.

ENEDIS annonce le calendrier suivant à compter de la date d'installation J :

J - 75 : Chaque commune reçoit un courriel d'ENEDIS lui indiquant la date de pose.

J - 60 : Mise à disposition, à la demande des collectivités, de l'ensemble du dispositif d'information (supports de réunions publiques, présentations en conseil municipal. réunion avec les services techniques si besoin, etc)

J - 45 : ENEDIS envoie un courrier à chaque client avec le nom et les coordonnées de l'entreprise de pose mandatée pour le remplacement du compteur.

## Un consommateur peut-il refuser la pose du compteur LINKY ?

ENEDIS prétend que non. Or le compteur fait partie des biens concédés à ENEDIS par les collectivités locales, il n'appartient pas au consommateur. Seule la collectivité locale peut donc refuser la pose du compteur (par ex. : le maire dans sa commune). En fait, aucune sanction n'est prévue pour les réfractaires, qu'ils soient maires ou consommateurs.

## Quels sont les avantages et les inconvénients pour nous, clients ?

ENEDIS vante son produit : connaissance instantanée de sa consommation, interventions à distance, dépannage plus rapide, puissance adaptée au kVA près ... De fait, UFC-Que Choisir signale que 5 millions de Français payent une puissance supérieure à leurs besoins, et 10 millions ont souscrit une puissance inférieure à celle réellement utilisée, sans compter l'existence de la fraude à la consommation.

Or, une partie de cette publicité est fallacieuse : pour connaître sa consommation instantanée, il faut disposer d'un répéteur chez soi; les expériences faites en France et à l'étranger montrent d'ailleurs que les gens ne s'intéressent à leur consommation que quelques mois, puis s'en lassent rapidement, quand ils comprennent qu'ils n'économisent de toute façon pas plus de 10%. Pour le reste, ce ne sont pas des avantages pour le client mais plutôt pour le fournisseur, qui facturera le kVA plus cher que le kW, et obligera à changer de puissance souscrite à cause d'un équipement plus sensible aux dépassements momentanés.

Mais ne croyez pas que les prix vont baisser pour autant: le système est fait pour que les prix montent, d'un facteur 2 au moins, comme en Allemagne et en Grande Bretagne : c'est la seule façon pour que les énergies renouvelables puissent atteindre la parité avec le marché ! L'utilité (non exprimée) du LINKY première brique des réseaux connectés, est de faciliter la facturation en fonction du coût instantané de l'électricité, reportant ainsi sur le consommateur le risque financier des fluctuations, jusqu'à présent assumé par le producteur.

## Conclusion

La polémique LINKY vient de la tentative de passage en force d'ENEDIS. Une approche plus souple basée sur le volontariat des communes et des consommateurs aurait été mieux acceptée (à ce jour, 260 communes l'ont refusé, dont Aix en Provence).

En effet, les compteurs LINKY et les risques afférents sont imposés, contrairement aux risques que le client prend avec les téléphones, WIFI et internet, qu'il peut couper à sa guise.

Face aux questions posées par les associations, on note des avancées réelles:

- Vis-à-vis du risque d'intrusion dans la vie privée, la CNIL auditera ENEDIS tous les 6 mois. Le client aura le droit de refuser l'établissement de sa courbe de charge, et la fréquence de scrutation sera adaptée.

- Vis-à-vis des risques pour la santé, le rayonnement du système LINKY est faible en comparaison de celui des GSM, WIFI et DECT. et son impact dépendra de la fréquence de scrutation.

## Affaire à suivre !

(source : Commissariat à l'Energie Atomique, P.Michaille, 2017)

Vous disposez déjà d'un Linky ? Partagez votre expérience sur le forum

Gilles FICHANT



# Les papys et les mamies du XXI<sup>ème</sup> siècle

Qu'ils soient pantouflards ou hyperactifs, experts en confiture maison ou plutôt adeptes de bons petits restaurants, les papys et mamies du XXI<sup>ème</sup> siècle occupent souvent une place de choix dans la vie de leurs petits-enfants. Mais quel doit être exactement le rôle des grands-parents ?

## En quoi les grands-parents d'aujourd'hui sont-ils différents de ceux des générations précédentes ?

Les grands-parents sont beaucoup plus variés, moins stéréotypés. Ils peuvent aussi bien avoir 50 ou 70 ans, ce qui signifie que certains d'entre eux sont actifs professionnellement, socialement (et sexuellement !) et que d'autres sont à la retraite et ont une vie plus calme. Sans compter qu'il y a les urbains, ceux qui vivent à la campagne et ceux qui ont choisi de déménager plus près de la mer. Les grands-parents des villes et ceux des champs ont des styles très différents !

## Il y a aussi ceux qui ne sont pas enchantés d'être propulsés grands-parents...

On ne choisit pas d'être grand-mère et bon nombre de femmes ne sont pas pressées de rejoindre le camp des mamies. Elles avaient peut-être souffert d'être la fille de leurs parents, la femme de leur mari ou la mère de leurs enfants, et elles aspiraient à n'être qu'elles-mêmes le temps d'un bel automne doré... Certaines ont une fille qui a eu ses enfants vers 40 ans, et donc eu la chance de bénéficier d'un moratoire avant d'être assignée à leur rôle de grand-mère. Pour autant, aujourd'hui, Elles sont ravies d'être une mamie.

## Quel est le rôle des grands-parents ?



Ils sont là pour parler d'une autre époque, pour faire surgir du passé une autre façon de vivre et d'aimer. Nos prédécesseurs ont construit une grande partie de ce que nous sommes aujourd'hui et il est important que les enfants sachent ce qu'il faut sauver pour que demain ne ressemble pas à hier. Les grands-parents offrent également à leurs petits-enfants du temps et de la tendresse. Nous sommes plus lents, plus disponibles. Quand nous sommes avec nos petits-enfants, nous ne faisons que cela ! On s'assoit par terre avec eux, on joue avec eux, etc. Quand votre fille s'assoit par terre, elle se relève presque immédiatement car elle a mille choses à faire.

Et puis, dans notre monde où on manque de places en crèche, les solidarités familiales comptent beaucoup et les grands-parents sont souvent réquisitionnés pour garder les petits. Quelques-uns vont jusqu'à déménager pour se rapprocher de leurs enfants et assurer ainsi une présence familiale qui fait tant défaut aux citadins.

## Les grands-parents insufflent un peu « d'humour » dans les relations...

Oui, car les parents veulent être pris au sérieux et n'ont pas toujours la distance nécessaire pour plaisanter. Ils ont la tête près du guidon et ont peur du lendemain. Nous, nous avons davantage de recul, nous savons par exemple qu'un enfant qui se retrouve un peu en difficulté à l'école pourra quand même faire une carrière magnifique !

## Faut-il discuter avec ses enfants de l'éducation des petits-enfants ?

Surtout pas ! Les grands-parents doivent apprendre à se taire, à ne surtout pas dire « je te l'avais bien dit ». Les enfants ont besoin de faire l'apprentissage de la maternité et de la paternité tout seuls et si on ne veut pas se bouffer le nez avec eux, le respect est nécessaire. Les mamies doivent tenir leur place affective sans trop déborder. Le rôle d'une grand-mère est toujours second, voire secondaire. Et la moindre des décences, en tant que grands-parents, c'est de tenir compte des codes éducatifs fixés par les parents.

## Et comment se comporter avec les autres grands-parents, ceux du « camp adverse », comme il arrive de les appeler ?

C'est dur... Se dire qu'on partage un enfant avec des inconnus, c'est une sacrée gymnastique intellectuelle ! Il faut bien évidemment prendre en considération le clivage culturel, les habitudes éducatives et affectives des autres. Il y a forcément des querelles, de la compétition. Encore une fois, je pense que la tolérance et le silence sont les meilleures des attitudes.

Le BUREAU

Donnez votre avis sur ce  
Bulletin par mail

Donnez votre avis sur ce  
Bulletin par le forum



Les Anciens d'Unisys, des seniors en action